

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. IX.

MONTRÉAL, NOVEMBRE 1890.

N° 7.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc—Comité cath. du Conseil de l'Instruction publique, séance du 24 sept. dernier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : L'ordre et le silence—Composition et style—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger, Corrections—Étymologies—Exercices de calcul. — TRIBUNE LIBRE : Algèbre.—LECTURE POUR TOUS : Chimie (suite) — Le dessin — La province de Québec — L'expansion de notre race — Variétés — CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 30 septembre dernier (1890), de nommer M. Wilfrid Côté, commissaire d'écoles de la municipalité du village de Bagotville, comté de Chicoutimi, en remplacement de M. Joseph Gagnon.—*Gazette officielle*, 4 octobre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 30 septembre dernier (1890), de détacher de la municipalité de "Saint-Edmond du Lac-au-Saumon," dans le comté de Rimouski, les lots suivants du "township" Lepage, savoir :— Nos 75, 76, 77, 78 et 79, et les lots Nos 48, 47, 46 et 45 du "township" Amqui, puis dans le même "township" d'Amqui, les lots Nos 44, 43, 42, 41 et 40, jusqu'au Ruisseau Sauvage; et les annexer pour les fins scolaires à la paroisse de "Saint-Benoît Labre," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 30 de septembre dernier (1890), de détacher de la municipalité d'Armagh, dans le comté de Bellechasse, le territoire borné comme suit : au nord, par la ligne qui sépare le neuvième du dixième rang de Saint-Cajétan; à l'est, par la ligne seigneuriale; au sud, par la même ligne seigneuriale qui sépare Saint-Cajétan de Notre-Dame de Buckland, à l'ouest, par la ligne qui sépare le lot No 962 du lot 963, du onzième rang de Saint-Damien, et le lot 883 du lot 884 du dixième rang de la seigneurie de Saint-Lazare, et l'annexer pour les fins scolaires à Saint-Damien de Buckland, dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection d'une municipalité.

De détacher les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 dans le douzième rang et les lots 1, 2 et 3 dans le onzième rang de Chatham, No 2, de la municipalité scolaire de Chatham, No 2; les lots 1 jusqu'à 14 inclusivement dans le premier rang, et les lots 5 jusqu'à 14 inclusivement dans le deuxième rang de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil; et les lots 1, 2, 3, 4, 5 et la moitié est du lot numéro 6 dans le premier rang de Wentworth de la municipalité scolaire de Wentworth, tous dans le comté d'Argenteuil, et de les ériger en une municipalité séparée pour fins scolaires sous le nom de municipalité scolaire de Dunany.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité scolaire de "St-Dunstan," dans le comté de Québec, leief Grandpré ou Bégon, comprenant les lots Nos 9, 12, 13, 14 et 15 de la paroisse de St-Dunstan, et les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 du huitième rang de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, et de les annexer à la municipalité de Stoneham pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêtés en date du 3 octobre dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Champlain, Ste-Flore, MM. Joseph Rivard et Alexis Beaulieu ;

Comté de Témiscouata, St-Benoit, MM. Pierre LeBel et Désiré Raymond, en remplacement de MM. George Valcourt et Alfred Michaud.

Syndic d'écoles.

Comté de Bonaventure, Paspébiac, M. Napoléon Joseph, en remplacement de M. Joseph Grenier. — *Gazette officielle*, 11 octobre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 1er octobre dernier (1890), de nommer M. Joseph Philibert, commissaire d'écoles pour la municipalité de la Rivière au Renard, comté de Gaspé, en remplacement de M. George Plourde, absent.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 6 d'octobre dernier (1890), de nommer MM. Peter Lenfesty et William A. Simon, commissaires d'écoles pour la municipalité de "Grande Grève," comté de Gaspé, en remplacement de MM. James Price et Peter Langlois, dont le terme d'office est expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S .

Eriger en municipalité scolaire distincte, la paroisse de "Saint-Grégoire le Thaumaturge," telle que désignée par le Décret canonique de S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, en date du 7 de décembre 1887, et reconnue civilement en vertu du ch. 18 des Statuts refondus du Bas-Canada, sujet aux dispositions des Sec. 3 et 5 du ch. 24 de l'Acte 50 Vic.; moins cette partie de la municipalité scolaire de la cité de Montréal, située au nord de la rue Sherbrooke et à l'est de la rue Amherst qui fait partie et continuera à faire partie de la dite municipalité scolaire de la dite cité de Montréal.

Les avis publiés les 19 et 26 octobre 1889 devant être considérés comme nuls.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 11 d'octobre dernier (1890), de nommer MM. Jean-Bte Vallée, François Morin, Jérôme Levesque, Philippe Henley et Cléophas Vallée, commissaires d'écoles de la municipalité de "Cap au

Renard," comté de Gaspé. — *Gazette officielle*, 18 octobre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 9 octobre dernier (1890), de nommer M. Malcolm Matheson, syndic des écoles dissidentes du village de Mégantic, dans le comté de Compton, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection de municipalité.

Détacher de la municipalité de Sainte-Marguerite, dans le comté de Dorchester, les terrains situés en la concession Saint-Martin, dans le comté de Beauce, appartenant à Siméon Marcoux, Godfroi Marcoux ou représentants, Jean Perrault, père, Jean Perrault, fils, Jean Vallée et Pierre Pomerleau, à partir du terrain de Siméon Marcoux, y compris, à aller à celui de Jean Perrault, père, inclusivement, les annexer à la municipalité de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, pour les fins scolaires, et rappeler l'ordre en conseil du 7 avril 1888.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 18 d'octobre dernier (1890), de nommer MM. P. A. Morin, Eugène Morin, Charles Blais, Louis Gourdreau et Joseph Mercier, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de Notre-Dame du Rosaire, dans le comté de Mantagny. — *Gazette officielle*, 25 octobre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en date du 22 d'octobre dernier (1890), de nommer le révérend Pierre Beaulieu, Ptre, Curé, commissaire d'écoles de St-Godfroi, comté de Bonaventure, en remplacement du révérend Th. Smith, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par arrêté en date du 22 d'octobre dernier (1890), de nommer MM. Thomas Goughan, Philip Thompson et Romuald Boisvert, syndics d'écoles pour la municipalité du Township de Newport, comté de Compton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 21 octobre dernier (1890), d'annexer à la mu-

municipalité de Sainte-Anastasie de Nelson, dans le comté de Mégantic, les lots Nos 1391, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1399, 1401, 1403 et 1404 du cadastre dans le onzième rang du canton d'Inverness, dit comté, et pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Roxton Falls, dans le comté de Shefford, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité, qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi, en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité de Roxton Falls, soit déclarée dissoute dans le délai indiqué par la loi.

GEDEON OUIMET,
Surintendant.

Québec, 31 d'octobre 1890.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 24 octobre dernier (1890), d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Sainte-Rose de Watford," dans le comté de Dorchester, le territoire désigné comme suit:—Le rang C du canton Watford, et dans les 1er et 2e rangs y compris le lot No 32 jusqu'au canton Ware; dans les 3e et 4e rangs de Watford, depuis et y compris le No 31, jusqu'au canton Ware, en partie jusqu'au canton Langevin; dans le 5e rang de Watford, depuis et y compris le No 16 jusqu'au canton Langevin; dans le 6e rang de Watford, depuis et y compris le lot No 21 jusqu'au canton Langevin; dans le 7e rang de Watford, depuis et y compris le lot No 25 jusqu'au canton Langevin, dans les 4e, 5e et 6e rangs du canton Langevin, depuis Watford, jusqu'au lot No 41 inclusivement; dans le canton Ware, tous les lots des 1er et 2e rangs à venir jusqu'à la rivière Famine, qui forme la limite sud-est de la paroisse de Sainte-Germaine; et dans les 3e et 4e rangs de Ware, depuis la ligne entre les lots Nos 32 et 33 qui forme la limite sud-est de la dite paroisse de Sainte-Germaine.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 25 d'octobre dernier (1890), de changer le nom de la municipalité scolaire du "Haut du Sault au Récollet," dans le comté d'Hochelaga, en celui de "Saint-Joseph de Bordeaux," et d'amender dans ce sens l'arrêté en Conseil du 23 juin 1863, érigant cette municipalité.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Session du 24 septembre 1890.

Présents : Le Surintendant, président,
S. E. le cardinal Taschereau,
Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
" de Rimouski,
" de Sherbrooke,
" de St-Hyacinthe,
" de Chicoutimi,
Mgr le Vicaire apostolique de Pontiac

Le très révérend L.-D.-A. Maréchal, V. G., représentant Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal.

Le très révérend Ph.-H. Suzor, V. G., représentant Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet.

L'hon. L.-F.-R. Masson,
" juge L.-A. Jetté,
" F. Langelier,
" H. Archambault,
M. P.-S. Murphy,
M. Eugène Crépeau,
M. H. Gray,
M. J.-L. Leprohon, M. D.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Lecture de l'arrêté en Conseil nommant l'hon. H. Archambault et M. le Dr J.-L. Leprohon membres du Conseil de l'Instruction publique, le premier en remplacement de feu l'honorable P.-J.-O. Chauveau, le second en remplacement de l'honorable H. Mercier, démissionnaire.

Lecture de lettres informant le comité que M. le Vicaire-Général L.-D.-A. Maréchal a été choisi par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal pour le représenter à la prochaine session et que M. le Vicaire Général Ph.-H. Suzor a été nommé aux mêmes fins par Sa Grandeur Mgr l'évêque de Nicolet.

Sur proposition de l'hon. juge Jetté, secondé par l'hon. L.-F.-R. Masson, l'hon. F. Langelier est nommé membre du sous-

comité chargé de l'examen des livres classiques, en remplacement de l'hon. P.-J.-O. Chauveau.

Sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'hon. F. Langelier, il est résolu : " Qu'il est " désirable qu'avec l'avis de convocation " de chaque session de ce comité, l'ordre " du jour de cette session et la liste des " livres dont l'approbation est demandée " soient adressés à chacun des membres " de ce comité. "

Le sous-comité chargé de s'enquérir du mode le plus acceptable de répartition du fonds de l'Éducation supérieure fait le rapport qui suit :

Session du 23 septembre 1890.

Présents : Son Eminence le cardinal Taschereau, président ; Mgr l'évêque de Trois-Rivières, l'hon. L.-F.-R. Masson, l'hon. juge Jetté, et l'hon. Surintendant.

Ce sous-comité espère :

" Que vu la modicité du fonds mis à la " disposition du Conseil de l'Instruc- " tion publique pour les allocations aux " institutions d'éducation supérieure et " l'augmentation constante du nombre " de ces institutions, il croit devoir re- " commander de réduire les subventions " des collèges classiques qui suivent aux " montants ci-dessous mentionnés :

Collège de Chicoutimi.....	\$1,600
" Rimouski.....	1,600
" Trois-Rivières.....	1,000
" Sherbrooke.....	1,600
" L'Assomption.....	1,000
" Ste-Anne.....	1,000
" Lévis.....	1,000
" Ste-Marie (Montréal)	1,000
" Nicolet.....	1,000
" Rigaud.....	1,000
" Ste-Thérèse.....	1,000

" Mais, afin de combler le déficit que " cette réduction devra produire dans les " ressources de ces maisons d'éducation, " et pour leur permettre de continuer à " se maintenir et à se perfectionner, ce

" sous-comité leur recommande d'aug- " menter d'une somme minime, mais " uniforme, la pension de leurs élèves.

" Ce sous-comité exprime aussi l'opi- " nion que, pour assurer une répartition " plus uniforme de la subvention accor- " dée par la Législature aux académies " et aux écoles modèles, et afin d'obtenir " un contrôle plus efficace des rapports " faits par ces institutions :

" 1.—Les allocations accordées aux " académies et aux écoles modèles soient, " en règle générale, basées sur le mérite " de ces institutions et le nombre des " élèves qui y reçoivent l'instruction aca- " démique et modèle, suivant les rapports " fournis au Surintendant ;

" 2.—Chacune de ces institutions adres- " se au Surintendant, à l'expiration de " chaque année scolaire, un état donnant " les noms et prénoms, l'âge et la rési- " dence de tous les élèves des cours mo- " dèle ou académique qui en font partie, " ainsi que les dates de l'entrée et de la " sortie de chacun d'eux ;

" 3.—Dans le cas de divergence entre " les rapports des maisons d'éducation " supérieure et ceux des inspecteurs d'é- " coles, le Surintendant devra vérifier " l'exactitude de ces rapports.

" Ce sous-comité croit devoir profiter " de cette circonstance pour se pronon- " cer en faveur de la nomination d'un " inspecteur général des écoles catho- " liques, dont le devoir serait spéciale- " ment, sous la direction du Surinten- " dant, de surveiller le travail des ins- " pecteurs d'écoles et de remplir toutes " les autres fonctions qui pourraient lui " être attribuées par le comité catholique " du Conseil de l'instruction publique ou " le Surintendant. "

(Signé)

E. A. Cardinal TASCHEREAU,

Arch. de Québec,

Président. "

Sur proposition de sa Grandeur Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'hon. F. Langelier, ce rapport est adop- " té.

Le sous-comité chargé d'examiner la " question de la construction d'un édifice " pour l'école normale de Québec, composé

de Son Eminence le cardinal Taschereau, de Sa Grandeur l'évêque de Chicoutimi, et des honorables L.-F.-R. Masson, F. Langelier et G. Ouimet, qui s'est réuni le 17 mai 1890 au palais cardinalice, a Québec, fait le rapport suivant :

" 1.—Les membres du sous-comité sont unanimement d'avis qu'il est devenu nécessaire d'avoir un nouveau local pour l'école normale Laval, parce que l'édifice qui sert à cette fin aujourd'hui est beaucoup trop petit et dans un état de vétusté qui exige des dépenses considérables de chauffage et des réparations incessantes ;

" 2.—Ils ont estimé entre cinquante et soixante et quinze mille piastres le coût d'un nouvel édifice convenable qui permettrait de recevoir les nombreux candidats qu'on est obligé de refuser aujourd'hui ;

" 3.—Comme le gouvernement peut emprunter à quatre pour cent, cela représenterait, pour le gouvernement, une dépense de \$3.000 par année. La différence en moins entre les réparations que nécessite un nouvel édifice comparé à une vieille bâtisse, étant suffisante pour couvrir le montant qui devrait être mis de côté tous les ans pour l'amortissement du capital, il ne resterait donc qu'à pourvoir aux charges d'intérêts.

" 4.—Le sous-comité s'est permis de suggérer au gouvernement le moyen suivant pour y faire face : on pourrait en utilisant les services des élèves-maîtres pour les écoles du soir, économiser probablement \$3.000 par année, certainement au moins \$2.000.

" Si ce dernier plan n'était pas trouvé praticable, une grande partie du coût de l'édifice projeté serait remboursée par la vente de l'édifice qui sert actuellement d'école normale.

" Enfin le gouvernement possède à Montréal le terrain de l'ancienne école normale Jacques-Cartier, terrain qui est approprié par la loi à la construction d'écoles normales et qui, mis en vente, rapporterait au moins la somme de cent mille piastres \$100.000.

(Signé)

E. A. CARD. TASCHEREAU,
Arch. de Québec,
Président."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'hon. F. Langelier, le rapport ci-dessus est adopté.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques fait le rapport suivant qui est adopté, sur proposition de M. le Vicaire-Général Maréchal, secondé par l'hon. F. Langelier :

Sous-comité chargé de l'examen des livres classiques :

Séance du 24 septembre 1890.

" Présents : Son Eminence le cardinal Taschereau, président.

" Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Sherbrooke, M. P.-S. Murphy et le Surintendant.

" Le sous-comité ne croit pas devoir approuver les ouvrages qui suivent :

" 1.—Histoire populaire de l'Eglise du Canada par l'abbé D. Gosselin—édition de 1887,—J.-A. Langlais, éditeur.

" 2.—Abrégé complet d'histoire sainte par l'abbé D. Gosselin—édition de 1886,—J. A. Langlais, éditeur.

" 3.—Abrégé complet d'histoire sainte—troisième cours—par l'abbé D. Gosselin, édition de 1887,—J.A. Langlais, éditeur.

" 4—Chronological and Alphabetical tables of the principal facts of the history of Canada—1492 à 1887 — par l'abbé D. Gosselin, édition de 1887, —J.-A. Langlais, éditeur.

" 5.—Recueil de Devoirs," par B. Lipens, édition de 1890—J.-A. Langlais, éditeur.

" 6—Fautes à corriger"—une chaque jour,—par Alphonse Lusignan, édition de 1890, — C. Darveau, éditeur — Ce livre n'étant pas un livre classique.

" Vu les nombreuses omissions qui ont été constatées dans la géographie éditée par M. Beauchemin, surtout pour ce qui concerne l'éducation dans le Dominion, le sous-comité ne croit pas devoir approuver cet ouvrage.

" Le sous-comité ne croit pas devoir recommander l'usage exclusif des cahiers de calligraphie de J.-A. Langlais.

" Le sous-comité recommande l'approbation du "Petit manuel du cultivateur

“à l'usage des écoles primaires,” par Edmond Rousseau, édition de 1890—C. Darveau, éditeur.

(Signé) E.-A. Cardinal TASCHEREAU,
Arch. de Québec,
Président.”

Sur proposition de l'hon. M. Masson, secondé par M. P.-S. Murphy, le paragraphe 1 de l'article 5 du rapport du sous-comité chargé d'examiner la question relative aux inspecteurs d'écoles, adopté à la séance du 13 mai de la session du printemps de 1884, concernant l'époque à laquelle doivent commencer les visites des inspecteurs d'écoles, est rescindé.

Le comité ne croit pas devoir prendre en considération l'appel d'une décision du Surintendant porté devant lui par plusieurs contribuables de la municipalité des Trois-Pistoles, no 2, attendu qu'en vertu de l'article 2055 des Statuts Refondus de la province de Québec, cette sentence est finale.

Le comité recommande les nominations qui suivent :

Comme membres du bureau d'examineurs de Chicoutimi :

Rév M. Eugène Lapointe, en remplacement du rév. M. Fafard.

Rév. N. Degagné, en remplacement de M. Régis Gosselin.

Le Dr L.-E. Beauchamp, en remplacement de M. Téléphore Boily, démissionnaire.

Comme membre du bureau d'examineurs de la Pointe-aux-Esquimaux :

Rév. Horace Gendreau, en remplacement du rév. Théodule Giguère.

Comme membre du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine :

M. Ed.-A. Brosset, en remplacement du rév. Gérard des Finances.

Comme membre du bureau d'examineurs de Charlevoix :

Le rév. J.-E. Lauriot, en remplacement du rév. M. Beaudet.

Le comité recommande que M. C.-J. Magnan soit nommé professeur de l'école normale Laval, en remplacement de M. J.-Bte Cloutier, démissionnaire, et avec le même traitement.

Vu qu'il n'y a pas de vacance dans le corps des professeurs de l'école normale Jacques-Cartier, le comité ne prend pas en considération la demande de M. J.-T. Dorais.

Le comité ne croit pas devoir se prononcer sur le sujet d'une lettre du rév. M. Tassé, vu que le plain-chant ne fait pas partie du programme du cours d'études.

Le comité accorde aux couvents de Lotbinière et de St-François de Montmagny l'autorisation de porter le titre d'Académie.

Le comité ayant été saisi d'une lettre de M. Pâquet, inspecteur d'écoles des Iles de la Madeleine, l'informant qu'il avait été suspendu de ses fonctions par le premier ministre, à défaut d'informations suffisantes, a chargé le Surintendant d'envoyer à celui-ci le télégramme suivant :

Québec, 24 sept. 1890.

Hon. H. Mercier,

108, rue St-Denis, Montréal.

“ Le comité catholique réuni en assemblée demande si vous maintenez la suspension de M. Pâquet, inspecteur d'écoles des Iles de la Madeleine.”

(Signé) GÉDÉON OUIMET.”

Le comité ayant pris en considération la correspondance relative à l'admission des élèves à l'école normale, remet la discussion de cette question à la prochaine session.

L'affaire concernant la division de la municipalité d'Yamachiche en deux municipalités distinctes, est aussi remise à la prochaine session.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Sa Grandeur Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, il est résolu :

“ Que le Surintendant ayant soumis de la part de l'hon. Secrétaire de la province une lettre de M. Watson Griffin, demandant l'union des écoles normales Jacques-Cartier et McGill, dans un même édifice, croit devoir informer le gouvernement qu'il ne saurait approuver telle union.”

Séance du 25 septembre 1890.

Présents: Les mêmes.

Lecture d'une lettre de M. l'inspecteur Grondin, informant le comité qu'il donne sa démission.

Sur proposition de M. le vicaire général Maréchal, secondé par M le vicaire général Suzor, il est résolu :

“ Que M. Joseph-Hormisdas Prud'homme soit recommandé à la charge d'inspecteur d'écoles, en remplacement de M. L. Grondin, dont la démission est acceptée, avec le même traitement.”

Le comité ayant pris en considération une requête du révérend M. Lessard, curé, et des marguilliers de la paroisse de St-Romuald d'Etchemin, demandant une aide de cent piastres par année, pendant dix ans, pour permettre de remplir un engagement que les commissaires d'écoles de la municipalité d'Etchemin ont contracté envers la fabrique de St-Romuald, pour avoir prêté les fonds nécessaires pour la construction de l'école modèle des garçons, il est résolu, sur proposition de Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'hon. M. Masson: “ Que la somme de cent piastres soit payée à la fabrique de St-Romuald pour aider au remboursement de la somme qu'elle a prêtée pour l'éducation.”

Une requête de Mgr Bossé, préfet apostolique du Labrador, ayant été lue, Son Eminence le cardinal Taschereau, secondé par l'hon. M. Masson, recommande, et il est résolu :

1. “ Que le bureau d'examineurs de la Pointe-aux-Esquimaux soit autorisé à accorder des brevets de capacité pour les écoles modèles, valables dans les limites de la préfecture apostolique.”

2. “ Qu'une somme de cinquante piastres soit accordée sur le fonds des municipalités pauvres pour la construction d'une école à la Rivière St-Jean, comté du Saguenay.”

Le Surintendant ayant donné communication du télégramme suivant reçu en réponse à celui qu'il a adressé à l'hon. premier ministre, pendant la dernière séance: “ Oui, jusqu'à nouvel ordre, parce que M. Pâquet est intervenu dans les élections contre le gouvernement. Une enquête sera faite prochainement pour établir les faits, et si les faits sont prouvés, j'espère que le Conseil recommandera sa destitution.”

(Signé) “ HONORÉ MERCIER.”

le comité lui donne instruction de nommer temporairement un des membres du bureau d'examineurs des Îles de la Madeleine pour faire l'inspection des écoles de la circonscription de M. Pâquet pendant le temps que durera sa suspension.

Sur proposition de l'hon. juge Jetté, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu :

1. “ Attendu que dans l'enseignement de la langue française, on néglige généralement dans nos maisons d'éducation de surveiller la prononciation et le choix des expressions, et que, sous prétexte d'éviter l'affectation, on laisse s'établir une manière de s'exprimer qui n'indique aucune différence entre le langage d'un homme instruit et celui d'un homme qui ne l'est pas :

“ Résolu: Que ce comité recommande à toutes les maisons d'éducation de surveiller attentivement la prononciation et le langage des élèves, et de les encourager par des récompenses à profiter des leçons qui doivent leur être données sur ce point important de leur éducation.”

2. “ Attendu que la politesse et les bonnes manières sont des qualités distinctives de la race française, que nos ancêtres avaient conservé ces qualités et qu'il importe que cette tradition soit maintenue :

“ Résolu: Qu'il soit fortement recom-

“ mandé aux maisons d'éducation de surveiller cette partie de leur enseignement et d'encourager par des récompenses les élèves qui auront le mieux mérité sous ce rapport.”

3. “ Attendu que l'enseignement de la langue anglaise est nécessaire dans toutes les maisons d'éducation, mais qu'il est néanmoins indispensable que cet enseignement soit toujours subordonné à celui de la langue française, qui doit rester la langue maternelle et prédominante des Canadiens-français ;

“ Attendu que ce serait dépasser le but à atteindre que de donner à l'anglais, dans l'enseignement, une place tellement absorbante que les élèves, au lieu d'être des Français sachant l'anglais deviendraient des Anglais ayant des notions de français :

4. “ Résolu : Qu'il est fortement recommandé aux maisons d'éducation françaises, sous le contrôle de ce comité, de faire prévaloir ces principes dans leur mode d'enseignement.”

Sur proposition de l'hon. M. Masson, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu :

“ Que les inspecteurs d'écoles soient *ipso facto* membres des bureaux d'examineurs qui se trouvent dans les limites de leurs districts d'inspection, avec tous les pouvoirs des autres membres de ces bureaux.”

Sur proposition de l'hon. M. Masson, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, il est résolu :

1. “ Que l'article 1996 des Statuts fondus de la province de Québec soit amendé de manière qu'un dissident ne puisse avoir le droit de cesser d'appartenir à la municipalité dissidente avant cinq années, à compter de sa déclaration, à moins de causes jugées suffisantes par le Surintendant de l'Instruction publique.”

2. “ Que l'article 2057 des Statuts fondus de Québec soit amendé et qu'il soit clairement décrété que les commissaires d'écoles et les syndics ont le droit d'exproprier tout terrain voisin de celui d'une école dont l'étendue n'est pas suffisante, sujet néanmoins à l'article 2063 et aussi aux règlements de ce comité relativement aux emplacements des maisons d'école.”

Sur proposition de Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par M. le vicaire général Maréchal, la motion qui suit est référée à un sous-comité composé de Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr l'évêque de Chicoutimi, sir N.-F. Belleau, les honorables MM. Masson et Langelier, et le Surintendant :

“ Ce comité réitère la demande qu'il a déjà faite au gouvernement d'augmenter la subvention aux écoles publiques et que cette augmentation ou partie d'icelle soit attribuée directement aux titulaires des diverses écoles, proportionnellement au degré de leur brevet et aux résultats obtenus, suivant le rapport des inspecteurs.”

Sur proposition de Mgr Lorrain, secondé par M. le vicaire général Suzor, le rapport du sous-comité chargé d'examiner la question du traitement des inspecteurs d'écoles qui suit est adopté :

“ Votre sous-comité a l'honneur de faire le rapport suivant sur la question de la rémunération des inspecteurs d'écoles :

“ D'après le mode qui a toujours été suivi jusqu'ici, chaque inspecteur reçoit, sous le titre de salaire, une somme brute qui couvre et son salaire et le paiement de ses frais de voyages. Ce mode de rétribution a deux graves inconvénients :

1. “ Il fait paraître les salaires des inspecteurs beaucoup plus élevés qu'ils ne sont, et provoque des critiques qui n'ont pas de fondement ;

2. “ Il est contraire au principe qui doit présider à toute bonne organisation administrative. On doit, autant que possible, faire en sorte que chaque officier public ait intérêt à bien remplir ses devoirs, et jamais il ne doit avoir d'intérêt à ne les pas remplir.

“ L'efficacité de l'inspection des écoles dépend, en grande partie, de la fréquence des visites de l'inspecteur. Or, avec le mode de rétribution suivi jusqu'ici, les inspecteurs ont intérêt à visiter le moins possible les écoles ; car chaque visite représente une dépense qui diminue le salaire de l'inspecteur

“ Le mode le plus désirable de rétribuer les inspecteurs consisterait à don-

ner à chacun d'eux un salaire fixe, et à leur payer leurs frais de voyages à raison soit de tant par école visitée, soit de tant par journée de voyage. A la convention qu'ils ont eue dernièrement à Québec, les inspecteurs ont suggéré ce dernier mode de rétribution des inspecteurs, et ils ont proposé de lui donner un traitement fixe, maximum de \$1.200, et une indemnité pour frais de voyages de \$2.50 par jour lorsqu'ils visitent deux écoles dans une journée, et de \$1.25 lorsqu'ils n'en visitent qu'une.

Nous regrettons de ne pas pouvoir recommander pour le moment l'adoption de ce mode de rétribution des inspecteurs d'écoles. Il contient des difficultés très sérieuses. D'abord, si on laissait à chaque inspecteur, à titre de salaire, tout le montant qu'il reçoit aujourd'hui, il faudrait ajouter au total de ce qui est accordé actuellement par la Législature, pour l'inspection des écoles, une somme tellement considérable que, dans l'état actuel de l'opinion publique, il n'y a aucune chance de l'obtenir. Pour ne pas augmenter la dépense actuelle de l'inspection des écoles, il faudrait réduire le salaire de chaque inspecteur du montant qu'il est supposé dépenser pour frais de voyages, et lui payer, sous ce dernier titre, à raison soit de tant par jour, soit de tant par école. Il serait très difficile d'arriver à une solution qui fût acceptée par les inspecteurs eux-mêmes.

Il y a une autre objection. Tout changement que nous voudrions faire exigera l'action de la Législature. Nous ne pouvons espérer obtenir le concours de la Législature que si le comité catholique et le comité protestant s'accordent sur une même recommandation. Or nous sommes informés que le comité protestant a décidé de recommander un autre mode de rétribuer les inspecteurs. Il propose de faire une nouvelle distribution des écoles entre les inspecteurs, en vue d'égaliser autant que possible la besogne entre eux; et pour assurer l'efficacité de l'inspection, il suggère de re-trancher pour chaque école non visitée par un inspecteur une somme de \$4.

Nous croyons devoir recommander jusqu'à nouvel ordre le même mode de

rétribution que le comité protestant, mais avec les modifications que nous allons faire connaître.

Sans doute, il est important de réduire autant que possible les frais d'inspection des écoles, mais tout le monde admettra que le premier point est l'efficacité de l'inspection. Si, pour l'obtenir, il faut augmenter un peu les dépenses d'inspection, nous sommes convaincus que la Législature n'hésitera pas à voter ce surcroît de dépenses.

Or, voici ce que constatent les rapports officiels: 27 inspecteurs catholiques ont à inspecter 4,234 écoles, ce qui fait une moyenne de 157 écoles par inspecteur. Quelques inspecteurs ont jusqu'à 206, 231 et même 243 écoles. On voit tout de suite qu'il est impossible que ces inspecteurs, malgré tout le zèle qu'ils peuvent y mettre, fassent une inspection efficace des écoles sous leur contrôle. Il faudrait, pour arriver à un meilleur résultat, faire une redistribution des districts d'inspection. Et, pour cela, il est nécessaire d'établir de nouveaux districts d'inspection. Nous recommandons la nomination de quatre nouveaux inspecteurs, et la redistribution des districts d'inspection de manière à donner à chaque inspecteur une moyenne d'environ 125 écoles. C'est autant qu'un inspecteur en peut visiter deux fois par année d'une manière sérieuse.

Nous recommandons qu'il soit nommé un inspecteur général chargé de surveiller les inspecteurs et de voir s'ils font bien leur devoir.

Enfin nous recommandons que, pour chaque école qui ne sera pas visitée par un inspecteur, il lui soit retranché \$3.

(Signé) E.-A. CARD. TASCHEREAU,

Arch. de Québec,

Président du comité.

25 septembre 1890.

Il est résolu: "Que l'h. n. L.-F.-R. Masson soit adjoint au sous-comité chargé d'examiner la question du traitement des inspecteurs d'écoles."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'hon L.-F.-R.

Masson. il est résolu : " Qu'il est désirable, qu'à l'avenir, M. le Surintendant ne donne pas d'autorisation d'engager des instituteurs ou institutrices non diplômés, à moins que cet engagement ne soit recommandé par l'évêque diocésain."

L'hon. F. Langelier fait motion :

" Que les matières suivantes soient retranchées du programme d'études pour les écoles modèles et académiques, savoir :

" Sixième année: Pourcentage et ses applications, commission, escompte, assurance, intérêts, profits et pertes, toisé des surfaces, tenue des livres en partie double, physiologie ;

" Septième année : Pourcentage, racines carrées et racines cubiques, toisé des surfaces, algèbre, tenue des livres en partie double, chimie ;

" Huitième année: Progressions, logarithmes, toisé des surfaces et des solides, algèbre, tenue des livres en partie double, histoire des Etats-Unis."

Cette motion est référée à un sous-comité composé de NN. SS. les évêques de Sherbrooke et de Chicoutimi, de M. le vicaire apostolique de Pontiac, des honorables MM. Masson, Langelier et du Surintendant, lequel est prié d'étudier la question et de faire rapport.

Distribution du fonds de l'Education supérieure.

Séance du 26 septembre 1890.

Présents: Les mêmes moins l'hon. juge Jetté, l'hon. H. Archaibault et MM. Eugène Crépeau, H. Gray et Dr Leprohon. L'honorable F. Langelier propose, secondé par l'hon. L.-F.-R. Masson, et il est résolu : " Que ce comité est d'avis qu'il est opportun que l'article 207 des Statuts refondus de la province de Québec soit amendé en en retranchant les mots, " ou qui possèdent des biens immeubles dont le passif excède les deux tiers de la valeur de ces biens."

Sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable M. Langelier, il est résolu : " Que le département de l'Instruction publique devra

" appeler l'attention des institutions d'éducation supérieure subventionnées, sur l'importance qu'il y a pour elles de tenir leurs bâties assurées contre le feu."

Sur proposition de M. P.-S. Murphy, secondé par l'hon. F. Langelier, il est résolu : " Que le comité chargé d'étudier la question du programme d'études des écoles modèles et académiques soit chargé de s'occuper de la question de faire donner par le Conseil de l'Instruction publique un nombre limité de médailles."

Sur proposition de l'hon. F. Langelier, secondé par l'hon. L.-F.-R. Masson, il est résolu : " Qu'une réduction suivant le pourcentage qui sera trouvé nécessaire pour couvrir l'écart entre le montant disponible et les montants des octrois votés, soit faite sur les octrois de cent piastres et plus, qui ont été votés aux institutions d'éducation supérieure."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'hon. F. Langelier, il est résolu :

" Qu'il est à désirer que le département de l'Instruction publique, par une circulaire adressée à toutes les institutions d'éducation supérieure, leur explique le mode de distribution des octrois qui vient d'être adopté et qui doit être mis en vigueur pour l'année 1890, d'après lequel chaque institution recevra en proportion de son mérite constaté par les rapports des inspecteurs, et du nombre de ses élèves suivant les cours modèles ou académiques, et aussi appelle leur attention spéciale sur les dispositions de la loi quant au rapport qu'elles doivent envoyer pour pouvoir recevoir des octrois et sur l'importance pour elles de fournir des états financiers parfaitement exacts."

Le comité continue la distribution du fonds de l'Education supérieure.

Le comité distribue le fonds des municipalités pauvres.

Il est résolu que les listes des subventions sur les fonds de l'Education supérieure et des municipalités pauvres soient

soumises au gouvernement par le Surintendant.

Le comité s'ajourne.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

L'ordre et le silence.

Dans tous les états, dans toutes les conditions, dans tous les emplois, l'ordre nous procure de tels avantages, que nous ne saurions commencer trop tôt à nous y accoutumer. On dit assez souvent que l'ordre dans le travail fait la moitié de la besogne; et rien n'est plus vrai. Au contraire, le désordre dans les occupations et dans les affaires produit le trouble dans l'âme, nous rend mécontents de nous-mêmes et moins aptes à faire le bien.

Appliquez-vous donc à maintenir un ordre parfait parmi vos élèves; et vous-même, dans cette intention, observez dans l'enseignement un certain ordre, et ne vous en écarter jamais sans motif.

Il est toujours nuisible de faire suivre les leçons d'un jour d'après tel ordre, celle du jour suivant d'après tel autre. La régularité est avantageuse par elle-même et par les idées d'ordre auxquelles elle accoutume l'esprit des enfants.

Afin d'habituer vos élèves au bon ordre, exigez qu'ils soient toujours rendus en classe avant que la cloche ait fini de sonner; qu'en approchant de la maison d'école ils s'abstiennent de cris et de jeux bruyants.

Veillez à ce qu'ils n'aient point entre eux de querelles ni de causeries, et à ce qu'ils observent le plus profond silence.

Ne permettez pas que, lorsqu'un enfant est interrogé, un autre réponde à sa place sans y être invité; que les élèves soufflent la réponse ou la leçon à leurs voisins, ce qui est un des abus les plus enracinés dans les classes mal tenues, et

un des plus grands obstacles à leur amélioration; qu'ils remuent la tête, les pieds, les mains; qu'ils aient les mains sous la table, autre abus qu'il ne faut souffrir sous aucun prétexte.

Exigez qu'ils n'entrent point en classe brusquement et d'un air évaporé, et qu'ils n'en sortent point en tumulte et en se pressant mutuellement; mais qu'ils entrent d'un air modeste, et qu'ils sortent tranquillement les uns à la suite des autres.

Chacun doit arriver muni des objets qui lui sont nécessaires, déposer en silence ses livres et sa casquette au lieu désigné, se mettre sur-le-champ à sa place.

Cet ordre n'est difficile à établir et n'est pénible à observer que pendant les premiers jours: dès que les enfants y sont accoutumés, ils s'y conforment aisément et presque sans y penser, pourvu toutefois que le maître ne se relâche pas de sa surveillance.

Quelques auteurs conseillent de ne pas permettre aux enfants de jouer dans la salle avant ou après la classe, afin que la pensée du silence et de l'ordre devienne inséparable pour eux de l'idée de la salle d'école; et qu'elle soit à leurs yeux comme un sanctuaire de l'étude, qu'il n'est pas permis de profaner.

Afin de prévenir tout désordre, il est de la plus haute importance que vous soyez arrivé dans la salle d'école avant les enfants.

Vos absences doivent être excessivement rares et aussi courtes que possible. La présence du maître est nécessaire au bon ordre. En cas d'absolue nécessité, un élève plus avancé que ses camarades en âge et en raison pourra les surveiller pendant deux ou trois minutes; mais si on le laissait plus longtemps à la tête de la classe, le désordre s'y glisserait bien vite.

C'est à tort que quelques instituteurs se déchargent sur un élève de la sur-

veillance de la classe pendant un temps plus long : ils ne songent point à l'abus qu'un tel surveillant, rarement impartial, peut faire de son autorité, abus qui occasionnera une grande perte de temps, puisque des perquisitions seront nécessaires pour vérifier la sincérité des rapports du surveillant ; il est certain que le temps qu'on emploie ainsi pourrait et devrait être plus utilement employé, et que l'on cause par là souvent plus de mal que l'on n'en a empêché.

Afin de maintenir votre classe dans un ordre parfait, n'acceptez jamais ces enfants trop jeunes que les parents ne vous envoient que pour se débarrasser d'eux. Il vous est impossible de donner à ces enfants les premiers soins qui leur sont nécessaires, sans négliger la bonne tenue de votre classe, et d'ailleurs ils sont souvent cause de beaucoup de distractions et de désordres. (Extrait du *Journal d'Education.*)

COMPOSITION ET STYLE.

LE BEAU, LE BIEN ET LE VRAI.

I

Paul, quand vous levez les yeux sur un ciel sans nuages, quand vous voyez le soleil se lever radieux, ou descendre majestueusement vers l'occident,—quand vous voyez le firmament scintiller de mille feux, comment exprimez-vous ce que vous ressentez ?

—Monsieur, je dis que c'est *beau*.

—Et si vous voyez une personne aux traits réguliers, à la physionomie expressive, à la taille bien prise, aux membres bien proportionnés ?

—Je dis qu'elle est *belle*.

—Et quand vous avez sous les yeux le tableau d'un grand peintre, la statue d'un sculpteur fameux, l'édifice d'un célèbre architecte ?

—Je dis que c'est *beau*.

—Et quel est le sentiment que vous éprouvez alors, et que vous traduisez toujours par le même mot.

—C'est *l'admiration*.

—Ainsi tout ce qui est beau, soit dans la nature, soit dans l'homme, soit dans les œuvres de l'homme, nous inspire toujours de l'admiration. Ce sentiment est-il agréable ?

—Oh ! oui, Monsieur.

—Si agréable, qu'il peut aller jusqu'au ravissement, jusqu'à l'extase.

—Qu'est-ce que l'extase (*), Monsieur ?

—Quand on est plongé dans la contemplation d'une chose admirable, on est en quelque sorte transporté hors de soi, dans cette chose elle-même ; on oublie où l'on est, et l'âme sort pour ainsi dire du corps et va se perdre dans l'objet contemplé : voilà ce que c'est que l'extase.

II

Quand vous entendez dire qu'un homme travaille tout le jour pour nourrir ses enfants, qu'il les élève avec soin, qu'il leur donne l'exemple de la sobriété, de la tempérance, comment exprimez-vous ce que vous ressentez ?

—Je dis que c'est *bien*.

—Et si l'on parle d'un enfant docile, laborieux, respectueux, reconnaissant envers ses parents et ses maîtres ?

—Je dis aussi qu'il se conduit *bien*.

—Lorsqu'on vous apprend qu'une personne s'est montrée obligeante, charitable, généreuse ?

—Je dis encore qu'elle se conduit *bien*.

—Quel est le sentiment que vous inspirent ce père, cet enfant, cette personne ?

—Ils m'inspirent de *l'estime*.

—C'est cela même ; nous *estimons* tous ceux qui se conduisent bien, c'est-à-dire tous ceux qui font leur *devoir*. Mais si l'on vous raconte que *la jeune Sibérienne*

(*) *Extase* vient de *sta* qui exprime l'état, et de la préposition *ex* qui exprime l'idée de sortir. Etre en *extase*, c'est être hors de soi, *transporté* d'admiration.

ne (*) a entrepris au péril de ses jours un voyage de plus de mille lieues, par un hiver rigoureux, dans un pays à moitié désert, et pour aller auprès du tzar implorer la grâce de son père condamné aux travaux des mines à perpétuité; est-ce alors seulement de l'estime que vous ressentez pour cette courageuse et intrépide enfant ?

—Non, Monsieur; c'est plus que de l'estime, c'est de l'admiration.

—Oui, de l'admiration, parce que cette enfant a fait plus que son devoir, parce qu'elle a dépassé la vertu ordinaire, parce qu'elle s'est élevée jusqu'au *dévouement*. Alors vous ne dites pas seulement : *c'est bien*; vous vous écriez : *que c'est beau!* Ce n'est plus la beauté de la nature, ou la beauté physique, ou la beauté artistique qui vous arrachent ce cri; c'est une beauté supérieure qui réside non dans les formes des choses ou du corps, mais dans l'âme elle-même, c'est la *beauté morale*,

Elle n'est pas l'effet d'une habileté supérieure, mais d'une volonté libre et d'une bonté suprême. Il n'est rien de plus grand au monde.

III

Si l'on vous démontre que la somme des angles d'un triangle est égale à deux droits, que dites-vous ?

—Que c'est *vrai*.

—Si l'on vous prouve à l'aide d'expériences qu'aucun être vivant ne peut vivre dans le vide, que dites-vous ?

—Que c'est *vrai*.

—Quand une personne raconte exactement des faits auxquels vous avez assisté, que pensez-vous ?

—Qu'elle dit *vrai*.

—Quelle sentiment vous inspire la vérité, quelle qu'en soit la nature, scientifique, historique ou autre ?

Cela me cause une sorte de *satisfaction*.

(*) La jeune Sibérienne, récit de Xavier de Maistre, l'auteur du *Voyage autour du ma chambre*.

—Bien, elle satisfait l'esprit, elle le contente; tant que l'esprit est à la recherche de quelque vérité, il est dans une espèce d'inquiétude; l'a-t-il trouvée, il entre en repos,

Mais si, au lieu d'une vérité ordinaire, d'une de ces vérités dont la portée est restreinte et l'importance médiocre, on lui présente une de ces vérités dont le domaine est immense; si on l'amène à comprendre une de ces lois qui régissent le monde moral ou le monde physique, comme la loi de l'attraction universelle qui explique l'ordre de l'univers, alors, ce n'est plus seulement de la *satisfaction* qu'il éprouve, c'est... ?

—De l'admiration.

—Ainsi le *beau*, le *bien* et le *vrai* ont chacun leur domaine propre; et ces domaines s'appellent *l'art*, *la morale*, *la science*; réunis, ils forment tout le domaine de l'esprit humain.

Tout ce qui est *beau* nous inspire de l'admiration; tout ce qui est *bien*, de l'estime; tout ce qui est *vrai*, de la satisfaction. Mais quand le bien et le vrai s'élèvent à un certain degré de grandeur, alors ils nous remplissent, eux aussi, d'admiration. C'est dans ce sentiment que s'unissent et se fondent la science, la morale et l'art. Ce sont comme trois grands arbres, aux racines profondes, aux troncs puissants, aux branches innombrables, qui plongent dans le même sol, boivent la même sève, s'élèvent côte à côte et qui, arrivés à une même hauteur, se rapprochent, se mêlent, et portent jusqu'au ciel leurs cimes confondues en une seule.

Par l'attrait qu'ils exercent sur les âmes, par les nobles jouissances qu'ils nous procurent, le beau, le vrai, le bien nous révèlent le véritable caractère et les véritables besoins de notre nature. Comme la fleur se tourne vers le soleil qui la réchauffe et la fait éclore, ainsi l'âme se tourne d'elle-même vers ces trois grands foyers de chaleur et de lumière.

Et pour ne laisser aucun doute sur cette aspiration et ce mouvement naturel de l'âme, de même que la beauté, la vérité, la vertu nous charment, nous transportent, nous ravissent; la laideur, nous inspire de la répugnance, le mal de l'aversion, le faux de l'horreur.

Conseils.—Les maîtres pourront s'exercer à refaire cette petite leçon, en variant les exemples empruntés à la morale, à l'art, à la science (*). Quant au plan, il est des plus simples. Faire trouver aux enfants, le caractère et l'objet de chacune de ces trois grandes choses, voilà le but. Leur demander quels sentiments ils éprouvent quand ils sont en présence d'un beau spectacle, lorsqu'ils voient s'accomplir un acte de vertu, lorsqu'ils découvrent une vérité: voilà le moyen. Montrer l'unité du vrai, du beau, du bien, dans la grandeur, par l'identité du sentiment qu'ils inspirent, voilà, avec quelques réflexions sur les tendances élevées de notre nature, la conclusion logique de cet entretien.

A. VESSIOT.

Exercices de mémoire et de récitation.

I

BON EMPLOI DU TEMPS.

Comme la bienfaisante pluie
Féconde la terre en été,
Dieu fit, pour féconder la vie,
Le travail et l'activité.
Ne laissons point d'heure inutile;
Songeons que la paille stérile
Est foulée aux pieds du glaneur.
Puisse s'amasser nos journées,
Comme les gerbes moissonnées,
Dans le grenier du laboureur!

Mme AMABLE TASTU.

II

LA TEMPÊTE.

Les ténèbres des cieux dérobent la clarté;
La nuit et la tempête enveloppent l'abîme;
La mer monte, la vague à l'écumante cime
Bondit vers le navire à tous vents emporté.

L'équipage frissonne et erie épouvanté.
Parmi les passagers au cœur pusillanime,
Le pilote debout, dans un calme sublime
Lève un front beau d'espoir et de sérénité.

Et tandis qu'aux lueurs de la foudre qui gronde,
La foule n'aperçoit que le gouffre de l'onde.
Confiant, il regarde à l'horizon lointain.

(* Et surtout à la religion, auteur ou inspiratrice de tout ce qui est beau, bien et vrai.—
RÉDACTEUR.

Oh! s'il veille, impassible aux fureurs de l'orage
C'est qu'il voit, radieuse à travers le nuage,
Monter dans l'orient l'étoile du matin.

F. MAURY.

III

RÉVERIE.

A l'heure où monte à Dieu la prière du pâtre,
Agenouillé dans l'herbe, au sommet du talus,
L'émigré, que le soir ramène au coin de l'âtre,
Songe au pays qu'il aime et qu'il ne verra plus.

Au pays où l'hiver la prairie est si blanche,
Où les champs sont si verts, quand l'été va venir.
A sa mère au logis qui regarde et se penche
Vers le chemin par où son fils peut revenir.

A tout ce que là-bas, il chérissait naguère:
—A son chien qui s'attache au foyer qu'il défend.
Jusqu'au dernier sillon que traça son vieux père,
Qui mourut sans pouvoir embrasser son enfant.

Au vieux pont qui passait le ruisseau de la ferme,
D'où l'on voyait surgir sa chambre au toit noir.
Au sentier raboteux qu'il suivait d'un pas ferme,
Quand il menait jadis ses bœufs à l'abreuvoir.

Mais quand son rêve ainsi, du foyer solitaire
S'envole, et va s'abattre au pays regretté, [terre,
L'émigré comprend mieux qu'il est seul sur la
Et pleure au souvenir du sol qu'il a quitté.

E. MIGRÉ.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I

La plupart des familles nobles composent une sorte de nation autochtone, dans laquelle les étrangers ne sont jamais reçus.—Les faits dont les templiers furent accusés sont si atroces, qu'on a peine à les croire, quoique prouvés par des procédures authentiques.—La Grèce a péri en perdant la liberté communale, et elle crut renaître lorsqu'après la conquête, les Romains lui eurent accordé l'autonomie.—Les pierres graphiques sont celles qui sont écrites ou gravées.—La seule parole d'un honnête homme doit avoir toute l'autorité du serment.—La catalepsie s'observe chez les individus nerveux et mélancoliques.—Le petit monument de marbre qui couvre le Saint-Sépulcre a la forme d'un catafal-

que.—Vous pouvez mesurer l'accroissement et la décadence des peuples sur la sévérité ou sur la dépravation de leurs mœurs.—Il est rare qu'un dialogue symétrique soit naturel.—La géométrie envisage les corps dans un état d'abstraction où ils ne sont pas réellement ; les vérités qu'elle découvre sont des vérités hypothétiques, mais ces vérités amènent à des résultats facilement applicables à la nature physique.—Les gens s'enivrent de leur indépendance nouvelle, et parlent d'eux-mêmes avec une gloriole emphatique.—La variété avec laquelle Dieu pourvoit, dans chaque climat, aux besoins de toutes les créatures, le port majestueux des forêts, la douce verdure des prairies, le groupé des plantes, le parfum et l'émail des fleurs, sont des langages magnifiques qui parlent de lui à tous les hommes.

II

Le véritable imitateur de la nature, l'artiste sage, est économe de groupes.—L'instinct social des grues, leur singulier esprit mimique, les rendent aimables, amusants.—Il y a des gypses qui sont amusants comme du sucre ; il y en a de grenus comme du sucre ; il y en a de fibreux, de nacrés ; d'autres qui se séparent en lames transparentes comme du verre à vitre ; enfin, il y en a qui sont tout à fait compacts.—L'habitude des penchants, bons ou mauvais, fait le caractère, comme l'habitude des mouvements gracieux ou désagréables fait la physionomie.—L'à-propos et la brièveté sont les deux qualités les plus indispensables de la harangue.—La présomption et la vanité rendent hargneux.—Si la poésie a son harmonie particulière qui la caractérise, la prose dans toutes les langues a aussi la sienne.—Le harponneur lapon, plus audacieux que tous les héros de l'antiquité, seul, au sein des plus terribles climats et des éléments, d'un coup de trait perce un colosse formidable, et procure l'abondance à toute

sa tribu.—La densité de la colonne atmosphérique va ordinairement de la surface de la terre aux couches les plus élevées.—Les corps sont tous originairement composés d'atomes semblables.—Les systèmes philosophiques attestent la liberté, la puissance et les bornes du génie de l'homme.—L'acier conserve très longtemps la vertu attractive.—De toutes les sciences descriptives, la plus attrayante est la géographie.—Ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et la mesure de leurs aumônes doit être celle de leurs richesses.—Les insectes exercent tous les arts, toutes les industries ; c'est un petit monde qui a ses tisserands, ses maçons, ses architectes.

III

Certaines gens savent si bien observer les nuances qu'ils n'ont de probité que juste ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons.—La parabole est une espèce de langage figuré, familier et populaire, qui emprunte les images les plus communes et les plus connues, pour en faire naître d'autres plus profondes et plus éloignées de la portée commune des esprits.—Malheur aux hommes qui ont mieux aimé satisfaire une vaine curiosité, et nourrir dans leur esprit indocile la liberté de penser tout ce qu'il leur a plu, que de ployer sous le joug de l'autorité divine !—Quiconque n'est pas sensible au plaisir si vrai, si touchant, si digne du cœur, de faire des heureux, n'est pas né grand.—N'est-il pas singulier que, dans une ville aussi fameuse que Carthage, on en soit à chercher l'emplacement même de ses ports ?—L'équité veut qu'on tienne compte d'une action louable ; mais la prudence conseille d'en scruter le motif, pour n'être point dupe des apparences.—La marque d'un caractère singulier, c'est d'être admiré de tout le monde, sans pouvoir être imité de personne.—L'histoire des empires

les plus puissants n'est que l'histoire même de l'inconstance des choses humaines.—L'avare qui meurt jette de tristes regards sur des trésors que la mort lui arrache, mais dont elle n'a pu arracher l'amour de son cœur.—Une des plus grandes preuves d'équité d'esprit, c'est de n'avoir dans le jugement que nous portons des autres, aucun égard à celui qu'ils portent de nous.—Quelque prétexte que nous donnions à nos affections, ce n'est souvent que l'intérêt et la vanité qui nous les causent.—Il y a une infinité de gens qui sacrifient tout leur bien à des espérances douteuses, et une foule d'autres qui méprisent de grands avantages à venir pour de petits intérêts présents.

IV. L'AMOUR DE DIEU.

L'amour de Dieu est le grand commandement qui résume toute la religion ; il est la fin de l'homme, puisque l'homme n'a été créé que pour aimer Dieu ; il est le but des autres commandements et de tous les enseignements sacrés, puisque tous ne tendent qu'à relier l'homme à Dieu. C'est l'amour qui est le lien de cette union, la condition de la vie immortelle, la voie du bonheur, la clef du ciel. Aimer Dieu, c'est épancher en lui toute la substance de notre cœur ; c'est lui rapporter tous les actes de notre volonté, toutes les pensées de notre esprit, toutes les œuvres de notre vie : c'est verser en Lui notre âme tout entière.

L'âme fidèle tire de son propre fonds les victimes qu'elle offre à Dieu ; elle brûle en se consumant, comme le cierge pascal, devant l'autel de l'amour.

De même que le feu se manifeste par la flamme, de même l'amour se prouve par les œuvres. "Celui qui m'aime, dit Jésus-Christ, garde ma parole." Or, garder la parole, c'est la mettre en action et en pratique. Si donc nous gardons le premier commandement, nous pratiquons tous les autres préceptes, et nous

prouverons notre amour par une fidèle obéissance. La vie chrétienne est féconde ou stérile, selon qu'elle réalise avec plus ou moins d'énergie la grande loi de l'amour. (Extrait de la *Semaine religieuse* de Montréal.)

J.-O. C.

DIFFICULTES ORTHOGRAPHIQUES.

Et en *voilà* jusqu'à ce qu'un nouveau dégoût vous rappelle encore de l'ivresse des passions, pour vous faire encore rentrer dans les voies de la justice.

(MASSILLON.)

Un excès d'amour propre *voilà* son esprit, et dévoila sa sottise.

La nuit vient à grands pas, et de son char d'é[bène]
Jette un *voile* léger que l'œil perce sans peine.
(SAINT-LAMBERT.)

Sur le rivage en ses replis flottants,
Déjà ma *voile* emprisonnait les vents.

(MALFILATRE.)

La nature nous *voile* la Divinité, afin que nous en puissions supporter les approches.

(B. de SAINT-PIERRE.)

Pour bien *voir*, on ne doit pas embrasser trop d'objets à la fois.

(DUSSAULX.)

Ce remède est inutile, *voire* même pernicieux.

(ACADÉMIE.)

En sortant de son nid l'oiseau cherche les cieux,
Et, couvert à demi de ses plumes nouvelles,
Tente un *vol* incertain sur ses tremblantes ailes.
(DE FONTANES.)

Le droit romain avait distingué deux sortes de *vol*, le *vol manifeste*, et le *vol non manifeste*.

(BESCHERELLE.)

Cette *vole* lui a valu cinquante jetons.

(ACADÉMIE.)

Voyez-vous ces nuages qui *volent* comme sur les ailes du vent ?

(FÉNELON.)

Le mercure est le plus *volatil* de tous les métaux.

(BUFFON.)

Les porcs et les sangliers, qui aiment à fréquenter ces sortes d'endroits, ont des poils longs, raides et hérissés qui écartent les insectes *volatiles*.

(B. de SAINT-PIERRE.)

La *volatile* malheureuse
Demi-morte, demi-boiteuse,
Droit au logis s'en retourna.
(LA FONTAINE.)

Ils souffriront une *volée* de coups de bâton sans se plaindre.

(MONTESQUIEU.)

Elle lui dit adieu, prend sa *volée*, et rit
De l'homme qui, confus, des yeux en vain la
[suit.
(LA FONTAINE.)

Les novellistes font *voler* les armées comme des grues, et tomber les murailles comme des cartons.

(MONTESQUIEU.)

La renommée *volait* partout.

(FÉNELON.)

Des filous effrontés, d'un coup de pistolet
Ebranlent ma fenêtre et percent mon *volet*.
(BOILEAU.)

Je viens seul parmi *vous*, et c'est *vous* qui trem-
blez.
(C. DELAVIGNE.)

Je *voue* à votre fils une amitié de père.
(RACINE.)

La récompense devrait être plus grande, *vu* ses services, *vu* son mérite.
(ACADÉMIE.)

Une *vue* délicate est offensée par une lumière trop vive.

(MONTESQUIEU.)

J.-O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. C'est en Italie surtout, en Italie qui est vraiment la patrie des beaux-arts, qu'il faut aller pour s'instruire, comme les Romains autrefois en Grèce pour s'y perfectionner.

2. Ils prirent non seulement un arrêté tout à fait attentatoire aux lois, mais encore ils demandèrent qu'on inflige une peine très sévère contre ceux qui désobéiraient à cet infâme arrêté.

3. Un décret fort sage fut rendu, qui défendait expressément que les mandataires du peuple quelqu'ils puissent être, ne fassent à l'avenir aucuns journaux.

4. C'est au sein de la barbarie et de la licence, au milieu d'une foule de brigands occupés seulement de s'entr'égorger les uns et les autres, où l'on vit s'élever un ordre de citoyens qui se consacra à la défense des opprimés et au maintien de la justice.

5. L'ancienne chevalerie composée d'hommes qui ne ressemblaient en rien aux derniers chevaliers de nos jours, est un des objets le plus intéressant de notre histoire.

6. Ces braves chevaliers qui faisaient un noble usage de leur valeur, étaient autant estimables par l'aménité de leur caractère, que par l'étendu de leurs connaissances.

7. On ne saurait croire combien on se donnait de soins pour préparer les enfants à la profession de chevaliers; c'était ordinairement les dames qui se chargeaient du soin de leur apprendre le catéchisme.

8. Devenu écuyer, le père présentait le jeune homme à l'autel; le prêtre célébrant prenait une épée et une ceinture qui étaient posés dessus cet autel, et après les avoir bénites, il attachait l'épée au côté du jeune homme qui commençait alors à la porter.

9. Les femmes ne contribuaient pas peu d'entretenir les généreux sentiments qu'on avait inspirés aux jeunes chevaliers; elles n'employaient pas le temps des entretiens à des bagatelles ou à des jolis riens: c'étaient par des éloges toujours mérités, par lesquels ces vertueuses héroïnes échauffaient le courage de leurs chevaliers.

10. Faire des prisonniers, enlever un poste aux ennemis, monter à l'assaut étaient ce qu'une dame demandait et exigeait de son chevalier, pour juger s'il était digne d'elle.

CORRECTIONS.

1. C'est en Italie surtout, en Italie, qui est vraiment la patrie des beaux-arts, qu'il faut aller pour s'instruire, comme les Romains allaient autrefois en Grèce pour s'y perfectionner.

2. Non seulement ils prirent un arrêté tout à fait attentatoire aux lois, mais encore ils demandèrent qu'on infligeât une peine très sévère à ceux qui désobéiraient à cet infâme arrêté.

3. On rendit un décret fort sage, qui défendait expressément que les mandataires du peuple, quels qu'ils pussent être, fissent à l'avenir aucun journal.

4. Ce fut au sein de la barbarie et de la licence, au milieu d'une foule de brigands occupés seulement à s'égorger les uns les autres, qu'on vit s'élever un ordre de citoyens, qui se consacra à la défense des opprimés et au maintien de la justice.

5. L'ancienne chevalerie, composée d'hommes qui ne ressemblaient en rien aux derniers chevaliers de nos jours, est un des objets les plus intéressants de notre histoire.

6. Ces braves chevaliers, qui faisaient un noble usage de leur valeur, étaient aussi estimables par l'aménité de leur caractère, que par l'étendue de leurs connaissances.

7. On ne saurait croire combien on se donnait de peines pour préparer les enfants à la profession de chevalier ; c'étaient ordinairement les dames qui se chargeaient du soin de leur enseigner le catéchisme.

8. Lorsque le jeune homme était devenu écuyer, son père le présentait à l'autel ; le prêtre célébrant prenait une épée et une ceinture qui étaient posées sur cette autel, et après les avoir bénies, il attachait l'épée au côté du jeune homme qui commençait alors à la porter.

9. Les femmes ne contribuaient pas peu à entretenir les généreux sentiments qu'on avait inspirés aux jeunes cheva-

liers ; elles n'employaient pas le temps des entretiens à des bagatelles futiles ou à de jolis riens : c'était par des éloges toujours mérités, que ces vertueuses héroïnes échauffaient le courage de leurs chevaliers.

10. Faire des prisonniers, enlever un poste aux ennemis, monter à l'assaut, c'était ce qu'une dame demandait à son amant et exigeait de lui, pour juger s'il était digne d'elle.

J.-E. BOINVILLIERS.

Etymologies.

(Voir page 132 du présent volume.)

TABLE VI.

M¹

Magnès, aimant : Magnétisme, magnéto-mètre.

Malaco-s, mou : Malaco-logie, malacoptères.

Mania, manie, passion : Manie, maniaque, biblio-mane.

Mano-s, rare : Mano-mètre.

Manteia, prédiction : Chiro-mancie.

Masto-s, éminence : Mast(o)oïde.

Mathèma et *Mathèsis*, science, action d'apprendre : Chresto-mathie, mathématiques.

Méga-s, grand : Méga-céphale, mégalithique.

Mélo-s, cadence.

Méro-s, portion : Hétéro-mères, isomérie, méta-mérie, poly-mérie.

Méso-s, qui est au milieu : Méso-carpe, més(o)-entère, méso-thorax.

Méta, après, quelquefois : vers, avec : Méta-carpe.

Métro-s, mère : (Dans métro-pole.)

Micro-s, petit : Micro-graphie, micro-mètre, micro-cosme, micro-b(i)e, micro-bio-logie.

Mim-os, qui imite : Mime, mimique, mimétisme, panto-mime.

1 Pour *mètron*, *manos*, *myrioi*, voir table 1, page 126, vol. précédent.

Mnèmè, mémoire: Mnémonique.
Morphè, forme: Anthro-morphe, anthropo-morphise, a-morphe, di-morphe, poly-morphe, iso-morphe, méta-morphisme, méta-morphose.
Mytho-s, fable: Mythe, mythologie.

N¹

Nautès, matelot, navigateur; Aéro-naute, nautile, nautonier, nautique, argo-naute.
Nécro-s, mort: Nécrose, nécrologie, nécro-mancie.
Nectè-s, qui nage.
Néo-s, récent: Néo-graphisme, néologisme.
Neur-on, nerf: Neurologie, névrose, névralgie.
Nom-è, partie (ne pas confondre avec *nomos*) mo(*no*)-nôme, bi-nôme, poly-nôme.

O²

Octo, huit: Oct(*a*)-èdre, oct(*o*)andrie, octo-gone, octo-podes.
Odé, chant: Ode, Odéon, mél(*o*)-odie, par(*a*)-odie.
Odont-os, dent: An-odonte, di-odonte, odont-uide, odont-algie, mast(*o*)-odonté.
Oeso pour *oïso*, porter.
Oïco-s, maison: mon(*o*)-oïque, di-oïque, andro-(*æ*)cée, gyné-(*æ*)cée, (*o*)économe.
Oligo-s, en petit nombre: Olig(*o*)-archie.
Olo-s, voir *holos* pour olographe.
Onta, les êtres: Ontologie.
Onym-a pour *onuma*, nom: An-onyme, hom(*o*)-onyme, par(*a*)-onyme, mét(*a*)-onymie, syn-onyme.
Onyx, griffe: Mégal(*o*) onyx.
Oon, œuf: Oo-lithe, oo-sphère, syn-ovie.
Ophis, serpent: Ophidiens, ophioglosse.
Ophthalmo-s, œil: Ophtalmie, ophiophtalme.

Opton, arme: Pan-oplie.
Opsis vue et *Opticos*, visuel: Optique, a-chroma(*t*)-opsie, Cycl(*o*)ope, hydr(*o*)-opsie, aut(*o*)-opsie, nécr(*o*)-opsie, syn-opsis.
Orama, spectacle: Di(*a*)-orama, pan-orama.
Ornitho-s, oiseau: Ornithologie.
Osmos, impulsion: Osmose, end(*o*)-osmose, ex-osmose.
Ostéon, ossement: Ostéo-logie, péri-oste.
Oto-s, oreille: Oto-lithe, par(*a*)-otide.
Oura, queue: An-oure, macr(*o*)-oure.
Oxys, aigu: Oxy-(*o*)-ure, oxy-gène, amphioxus.

MOTS DÉRIVÉS.

Achromatopsie	Mastoïde	Névralgie
Aéronaute	Mathématiques	Névrose
Amorphe	Mégacéphale	Octaèdre
Amphioxus	Mégalithique	Octandrie
Androcée	Mélocie	Octogone
Anodonte	Mésentère	Octopode
Anonyme	Méscarpe	Ode
Anthropomorphe	Mésothorax	Odéon
Anthropomor-	Métacarpe	Odontalgie
[phisme	Métamérie	Odontoïde
Argonaute	Métamorphisme	Oligarchie
Autopsie	Métamorphose	Ontologie
Bibliomane	Métonymie	Oolithe
Binôme	Microbe	Oosphère
Chiromancie	Microbiologie	Ophidiens
Chrestomathie	Microcosme	Ophioglosse
Cyclope	Micrographie	Ophthalmie
Dimorphe	Micromètre	Optique
Dioïque	Mime	Ornithologie
Diorama	Mimétisme	Osmose
Econome	Mimique	Ostéologie
Endosmose	Mnémonique	Otolithe
Exosmose	Monoique	Oxygène
Gynécée	Monôme	Oxyure
Hétéromères	Morphologie	Panoplie
Homonyme	Mythe	Panorama
Hydropisie	Mythologie	Pantomime
Isométrie	Nautile	Parodie
Isomorphe	Nautique	Paronyme
Magnétisme	Nautonier	Parotide
Magnétomètre	Nécrologie	Périoste
Malacologie	Nécromancie	Polymérie
Malacoptères	Nécropsie	Polymorphe
Maniaque	Nécrose	Polynôme
Manie	Néographisme	Synonyme
Manomètre	Néologisme	Synopsis
Mastodonte	Neurologie	Synovie

EXERCICES D'APPLICATION.

L'hygiène des affections contagieuses a été complètement modifiée par les découvertes qu'a réalisées la *microbiologie*.

1 et 2 Pour *nomos*, *oïde*, *orthos*, voir table 1, page 126. vol. précédent.

Les phénomènes d'*achromatopsie* ont été décrits par Dalton qui lui-même était atteint de cette singulière infirmité. Le gorille, le plus grand des singes *anthropomorphes*, est considéré, par les habitants du Gabon, comme l'être le plus redoutable de la création. Le poète Scarron, dont les infirmités et les souffrances n'avaient pas altéré la gaieté, nous a laissé une *parodie* de l'Enéide. Il est peu d'êtres aussi étranges que l'*amphioxus* dont la structure anatomique participe à la fois de celle des vertébrés et de celle des invertébrés. Les *Métamorphoses* d'Ovide forment une série de récits pleins de grâce et d'élégance, dans lesquels sont exposées les principales légendes de la *mythologie*. Quelque vaine que soit la prétendue science des *chiromanciens*, elle jouit encore aujourd'hui d'un grand crédit auprès des classes populaires. Si la bienfaisance se couvre quelquefois du voile de l'*anonyme*, la calomnie s'en sert bien plus souvent encore pour répandre, autour d'elle, ses traits empoisonnés. La tradition représentait les *cyclopes* comme les ouvriers de Vulcain. C'est par les phénomènes d'*endosmose* et d'*exosmose* que l'on explique aujourd'hui les actes de la nutrition et de la respiration chez tous les êtres vivants. Le redoutable *conseil des Dix*, créé d'abord d'une manière temporaire, finit par devenir un gouvernement *oligarchique* devant lequel l'autorité des doges de Venise dut souvent s'incliner. Les monuments *mégalthiques* de la Bretagne, connus sous le nom de *dolmens*, sont attribués, par plusieurs *archéologues*, à des races si anciennes que l'histoire n'en a même pas conservé le souvenir. Caron, *navonnier* des enfers, recevait dans sa barque les ombres des morts pour leur faire traverser les fleuves infernaux. Les *mimes* qui faisaient la joie du peuple romain ont eu leur équivalent dans les farces du moyen âge.

A. T.

EXERCICES DE CALCUL.

I. Les trois facteurs d'un nombre sont 39, 24 et 17: quel est ce nombre ?

Réponse : 15,912.

Solution :

$$\begin{array}{r} 39 \\ 24 \\ \hline 156 \\ 78 \\ \hline 936 \\ 17 \\ \hline 6552 \\ 936 \\ \hline 15,912 \end{array}$$

15,912, nombre demandé.

II. Un commis gagne \$150 par mois, et ses dépenses sont de \$68 également par mois: combien met-il de côté dans l'espace d'une année ?

Réponse : \$984.

Solution :

$\$150 \times 12 = \$1800 =$ ce qu'il gagne dans 1 an ;
 $\$68 \times 12 = \$816 =$ ce qu'il dépense dans le même temps ;
 $\$1800 - \$816 = \$984 =$ ce qu'il économise.

III. Combien d'argent un homme doit-il économiser annuellement pour que, au bout de 8 ans, il possède la somme de \$2,456 ?

Réponse : \$307.

Solution :

$$\frac{\$2456}{8} = \$307.$$

IV. Si l'on distribue 272,384 livres de viande entre 9,728 soldats, combien de livres chaque soldat recevra-t-il ?

Réponse : 28 livres.

Solution :

$$\frac{272384}{9728} = 28 \text{ livres.}$$

V. La surface d'un terrain est de 17,280 verges, et sa longueur de 144 verges: quelle est sa largeur ?

Réponse : 120 verges.

Solution :

$$\frac{17280}{144} = 120 \text{ verges.}$$

VI. Les deux facteurs d'un nombre sont $87+48$ et $315-142$: quel est ce nombre ?

Réponse : 23,355.

Solution :

Le 1^{er} facteur = $87+48=135$;

Le 2^d " = $315-142=173$;

Le nombre lui-même = $135 \times 173 = 23,355$.

VII. Dans un livre d'arithmétique on avait proposé le problème " Faites l'addition de $\frac{2\frac{1}{4}}{14}$, $\frac{5}{4\frac{1}{2}}$ et $\frac{1}{4\frac{1}{2}}$," où l'on avait man-

qué d'imprimer le dénominateur de la seconde fraction. La réponse donnée était $\frac{1}{4}$. Quel était le dénominateur qui manquait ? (*Examen des candidats à l'étude de la médecine*, 18 sept. dernier.)

Réponse : 18.

Solution :

Additionnons les deux fractions $\frac{2\frac{1}{4}}{14}$ et $\frac{1}{4\frac{1}{2}}$:

$$\frac{2\frac{1}{4}}{14} + \frac{1}{4\frac{1}{2}} = \frac{1}{6} + \frac{2}{9} = \frac{3}{18} + \frac{4}{18} = \frac{7}{18}$$

D'après les données du problème, la différence entre $\frac{7}{18}$ et $\frac{1}{4\frac{1}{2}}$ = la fraction dont le dénominateur manque :

$$\frac{2}{3} - \frac{7}{18} = \frac{12}{18} - \frac{7}{18} = \frac{5}{18}$$

Le dénominateur = 18.

VIII. Si $\frac{1}{4}$ de verge de velours coûtent \$1,45, combien de verges peut-on acheter avec la somme de \$55,10 ?

Réponse : 28 verges $\frac{1}{4}$.

Solution :

$$\frac{1,45 \times 4}{3} = \frac{580}{3} = 1,93\frac{1}{3} = \text{le prix d'une}$$

verge ;

$$\frac{55,10}{1,93\frac{1}{3}} = \frac{16530}{580} = 28\frac{1}{4}$$

IX. Si 5 hommes peuvent construire les $\frac{1}{4}$ d'un mur en 4 jours, en combien de

jours 3 hommes construiront-ils les $\frac{1}{4}$ du même mur ?

Réponse : 8 jours.

Solution :

$$\frac{5 \times 4 \times \frac{1}{4}}{\frac{1}{4} \times 3} = \frac{16}{2} = 8 \text{ jours.}$$

X. Un capital de £350.12.6, augmenté de ses intérêts, devient £361.2.10 $\frac{1}{2}$ au bout de huit mois. A quel taux a-t-il été placé ? (*Examen des candidats à l'étude de la médecine*, 18 sept. dernier.)

Réponse : 4 $\frac{1}{2}$ %.

Solution :

$$£350.12.6 = 84150 \text{ deniers.}$$

$$£ 10.10.4\frac{1}{2} \text{ (intérêt)} = 2524\frac{1}{2} \text{ deniers.}$$

$$8 \text{ mois} = \text{les } \frac{2}{3} \text{ d'une année.}$$

$$\frac{100 \times 2524\frac{1}{2}}{84150 \times \frac{2}{3}} = \frac{25245}{5610} = 4\frac{1}{2}, \text{ taux demandé,}$$

XI. Trois personnes ont engagé dans une entreprise, la première \$4,200, la seconde \$3,500, la troisième \$2.800. Elles ont fait un bénéfice de \$1,455. On demande ce qui revient à chacune proportionnellement à leurs mises. (*Examen des candidats à l'étude de la médecine*, 18 sept. dernier.)

Réponse :

Solution :

$$\text{La mise totale} = 4200 + 3500 + 2800 = \$10500.$$

$$\text{La part de la 1^{re} personne} = \frac{1455 \times 4200}{10500} =$$

$$\frac{61110}{105} = \$582 ;$$

$$\text{La part de la 2^{de} personne} = \frac{1455 \times 3500}{10500} =$$

$$\frac{50925}{105} = \$485 ;$$

$$\text{La part de la 3^e personne} = \frac{1455 \times 2800}{10500} =$$

$$\frac{40740}{105} = \$388.$$

XII. Combien faut-il de dalles de 5

pieds $\frac{1}{2}$ de long sur 4 pieds $\frac{3}{4}$ de large, pour paver un trottoir de 25 verges de long sur 9 pieds $\frac{1}{2}$ de large ?

Réponse : 27 dalles $\frac{3}{11}$.

Solution :

25 verges = 75 pieds.

La surface du trottoir ÷ par la surface d'une dalle = le nombre de dalles demandé :

$$\frac{75 \times 9\frac{1}{2}}{5\frac{1}{2} \times 4\frac{3}{4}} = \frac{75 \times 2}{5\frac{1}{2}} = \frac{300}{11} = 27\frac{3}{11}$$

J.-O. C.

TRIBUNE LIBRE.

ALGÈBRE.

I. Développez, sans avoir recours à la multiplication, l'expression suivante : $\{(a+b)^2 + (a-b)^2 + (b+c)^2 + (b-c)^2\}^2$

Solution :

$$\begin{aligned} & \{(a+b)^2 + (a-b)^2 + (b+c)^2 + (b-c)^2\}^2 \\ &= (+b)^4 + (a-b)^4 + (b+c)^4 + (b-c)^4 \\ &+ 2\{(a+b)^2(a-b)^2\} + 2\{(a+b)^2(b+c)^2\} + 2\{(a+b)^2(b-c)^2\} \\ &+ 2\{(a-b)^2(b+c)^2\} + 2\{(a-b)^2(b-c)^2\} \\ &+ 2\{(b+c)^2(b-c)^2\} \end{aligned}$$

Développant chaque terme séparément, nous avons :

$$\left. \begin{aligned} (a+b)^4 &= a^4 + b^4 + 4a^3b + 4ab^3 + 6a^2b^2 \\ (a-b)^4 &= a^4 + b^4 - 4a^3b - 4ab^3 + 6a^2b^2 \\ (b+c)^4 &= b^4 + c^4 + 4b^3c + 4bc^3 + 6b^2c^2 \\ (b-c)^4 &= b^4 + c^4 - 4b^3c - 4bc^3 + 6b^2c^2 \end{aligned} \right\} = 2(a^4 + b^4 + 6a^2b^2) = 2(a^4 + 2b^4 + c^4 + 6a^2b^2 + 6b^2c^2) \quad (1)$$

$$2\{(a+b)^2(a-b)^2\} = 2(a^4 + b^4 - 2a^2b^2) \dots \dots \dots (2)$$

$$\left. \begin{aligned} 2\{(a+b)^2(b+c)^2\} &= 2(a^2b^2 + a^2c^2 + b^4 + b^2c^2 - 2ab^3 + 2abc^2 + 2a^2bc + 2b^3c + 4ab^2c) \\ 2\{(a+b)^2(b-c)^2\} &= 2(a^2b^2 + a^2c^2 + b^4 + b^2c^2 + 2ab^3 + 2abc^2 - 2a^2bc - 2b^3c - 4ab^2c) \\ 2\{(a-b)^2(b+c)^2\} &= 2(a^2b^2 + a^2c^2 + b^4 + b^2c^2 - 2ab^3 - 2abc^2 + 2a^2bc + 2b^3c - 4ab^2c) \\ 2\{(a-b)^2(b-c)^2\} &= 2(a^2b^2 + a^2c^2 + b^4 + b^2c^2 - 2ab^3 - 2abc^2 - 2a^2bc - 2b^3c + 4ab^2c) \end{aligned} \right\} 8(a^2b^2 + a^2c^2 + b^4 + b^2c^2) \quad (3)$$

$$2\{(b+c)^2(b-c)^2\} = 2(b^4 + c^4 - 2b^2c^2) \dots \dots \dots (4)$$

Ajoutant les développements partiels (1), (2), (3), (4), nous avons :

$$\begin{aligned} 2(a^4 + 2b^4 + c^4 + 6a^2b^2 + 6b^2c^2) &= 2a^4 + 2c^4 + 4b^4 + 12a^2b^2 + 12b^2c^2 \\ + 8(a^2b^2 + a^2c^2 + b^4 + b^2c^2) &= \quad \quad + 8b^4 + 8a^2b^2 + 8b^2c^2 + 8a^2c^2 \\ + 2(a^4 + b^4 - 2a^2b^2) &= 2a^4 \quad \quad + 2b^4 - 4a^2b^2 \\ + 2(b^4 + c^4 - 2bc^2) &= \quad \quad + 2c^4 + 2b^4 \quad \quad - 4b^2c^2 \\ &= 4a^4 + 4c^4 + 16b^4 + 16a^2b^2 + 16b^2c^2 - 8a^2c^2 \end{aligned}$$

ou $4\{a^4 + c^4 + 4(b^4 + a^2b^2 + b^2c^2) + 2a^2c^2\} = \text{Rép.}$

II. On a demandé à un père l'âge de ses enfants, il répond : L'âge de mon aîné ajouté à celui de ma fille = 38 ans ; mais, ajouté à celui de mon autre fils = 33 ; et celui de ma fille ajouté à celui de mon deuxième fils = 28. Quels sont ces âges ?

Solution :

x = l'âge du fils aîné

y = " de la fille

z = " du 2^e fils

$$x + y = 38 \quad (1)$$

$$x + z = 33 \quad (2)$$

$$y + z = 28 \quad (3)$$

$$x + y = 38 \quad (1)$$

$$x + z = 33 \quad (2) \text{ soustraite}$$

$$y + z = 5 \quad (4) \text{ soustraite}$$

$$y + z = 28 \quad (3)$$

$$2z = 23$$

$$z = 11\frac{1}{2} \text{ l'âge du 2^e fils}$$

$$y + z = 28$$

$$y + 11\frac{1}{2} = 28$$

$$y = 16 = \text{l'âge de la fille}$$

$$x + z = 33$$

$$x + 11\frac{1}{2} = 33$$

$$x = 21\frac{1}{2} = \text{l'âge du fils aîné.}$$

F. L. T.

LECTURE POUR TOUS.

CHIMIE (SUITE.)

(Voir page 166, livraison précédente.)

III.—Les principes nutritifs pris par les animaux aux végétaux, après avoir subi dans la digestion une série de transformations, viennent par l'assimilation se fixer momentanément dans l'organisme. Ceux qui sont azotés servent plus particulièrement à l'entretien et à l'accroissement des tissus ; les autres ont pour rôle principal l'entretien de la chaleur animale. Après avoir fait partie de l'organisme pendant un temps variable, ces principes subissent, dans la désassimilation, une oxydation ou combustion lente qui les transforme en divers produits rejetés au dehors. Cette combustion se fait au moyen de l'oxygène de l'air qui dans la respiration arrive dans les poumons et passe sur les globules du sang ; cet oxygène, entraîné dans le mouvement général de la circulation à travers tous les tissus, peut ainsi brûler les composés qui s'y sont fixés.

Dans cette oxydation, tout l'azote des principes azotés est éliminé par l'urination sous forme de diverses substances dont la plus importante est l'urée ; ce

corps se transforme ultérieurement à l'air en carbonate d'ammoniaque qui constitue pour les plantes une des sources où elles puisent leur azote. Une partie du carbone de ces mêmes principes se change en acide carbonique qui est éliminé par les poumons.

Mais c'est l'oxydation des principes carbonés des tissus qui fournit, par la combustion du carbone, la plus grande partie de l'acide carbonique rejeté au dehors et qui constitue ainsi la source principale de la chaleur nécessaire à l'entretien de la vie et à l'accomplissement du travail extérieur : l'oxygène dont les globules sont chargés transforme, par combustion lente, ce carbone en acide carbonique qui passe dans le sang ; celui-ci revient aux poumons, où il échange ce gaz contre une nouvelle quantité d'oxygène. Une incessante combustion s'opère de la sorte dans tous les points de l'organisme, combustion qui remet en liberté, sous forme d'acide carbonique, le carbone pris aux végétaux par les animaux dans leur alimentation. Rendu à l'atmosphère, ce carbone redevient apte à recommencer le cycle de ses transformations.

Cependant le carbone peut subir une série plus longue de transformations avant d'être rejeté dans l'air à l'état d'acide carbonique. Il se fixe, en effet, partiellement dans les tissus des animaux

pour concourir à la formation de principes nutritifs qui serviront à l'alimentation des animaux carnivores ; c'est parmi ces principes que ces derniers puisent les composés carbonés dont la combustion, par l'oxygène de l'air inspiré dans la respiration, doit entretenir leur chaleur et fournir l'énergie servant à l'accomplissement du travail extérieur ; c'est dans cette combustion que le carbone est finalement remis en liberté.

En résumé, le rôle des végétaux est de détruire l'acide carbonique de l'air en fixant le carbone et mettant l'oxygène en liberté ; une portion de ce carbone est utilisée par la plante dans l'élaboration de principes nutritifs servant à l'alimentation exclusive de certains animaux ; ceux-ci, dans l'acte de la respiration, remettent une partie de ce carbone en liberté sous forme d'acide carbonique et en fixent une autre dans leurs tissus ; enfin les carnivores puisent dans ces tissus les principes indispensables à leur accroissement et aux combustions leur fournissant la chaleur nécessaire à l'entretien de la vie ; ce sont ces combustions qui remettent finalement le carbone en liberté. Après leur mort, la décomposition dernière des substances animales rend libres leurs éléments essentiels qui, sous forme d'eau, d'acide carbonique, d'ammoniaque, repassent dans la circulation pour recommencer le cycle de leurs transformations.

IV.—La combustion des végétaux donne lieu à une circulation du carbone beaucoup plus simple que la précédente. Dans cette combustion, le carbone que les végétaux se sont assimilés dans leur accroissement repasse directement à l'état d'acide carbonique rejeté dans l'air ; cet acide, de nouveau décomposé par les plantes, leur fournit le carbone nécessaire à leur développement. La combustion de la houille intervient également pour produire une circulation du carbone analogue à la précédente, mais ayant subi un temps d'arrêt considérable. A l'époque houillère, la grande richesse en acide carbonique de l'atmosphère a déterminé la formation d'une flore très abondante que les changements successifs de l'écorce terrestre ont fait disparaître dans le sol où elle constitue les mines de charbon ; la houille résulte en effet de la décomposition lente des végétaux dont les débris accumulés ont été enfouis sous

l'eau ; là ils ont subi, à l'abri de l'air, et sous l'action de l'oxygène dissous, une combustion incomplète qui a remis une partie seulement de leurs éléments en liberté ; la houille est simplement le produit de cette végétation ainsi modifiée par une combustion partielle. Le même phénomène se passe de nos jours dans la transformation en tourbe de mousses et des débris végétaux accumulés dans les marais.

Les immenses forêts houillères sont devenues de la sorte notre principale source de chaleur ; par leur combustion, nous remettons actuellement en circulation ce même carbone qui se trouvait dans l'air à l'époque carbonifère sous forme d'acide carbonique et qui pendant un immense intervalle de temps s'est trouvé immobilisé. Nos végétaux, si différents de ceux de cette époque, peuvent ainsi s'assimiler une fraction de ce même carbone qui existait anciennement dans la flore houillère.

V.—Bien que des causes multiples, telles que la respiration des animaux, toutes les combustions à la surface du globe, les volcans, les dégagements naturels d'acide carbonique, tendent à augmenter la quantité de ce gaz dans l'air, l'analyse fait voir qu'il y garde cependant une proportion sensiblement constante, égale en volume à 0,0003 environ. L'importante propriété des végétaux de décomposer l'acide carbonique est la cause principale qui maintient constante cette proportion. Cependant d'autres actions interviennent pour régulariser la circulation du gaz acide carbonique.

C'est ainsi que la dissolution de l'acide carbonique par l'eau de pluie ou par celle des mers qui recouvrent en grande partie la surface du globe contribue également à enlever une partie de ce gaz à l'air. Enfin la présence du carbonate de chaux dans les eaux des fleuves et des mers intervient aussi pour maintenir invariable la proportion d'acide carbonique. Ce carbonate, sous l'action de l'acide carbonique dissous, se transforme en bicarbonate soluble ; quand la quantité d'acide carbonique de l'air diminue, ce bicarbonate se dissocie partiellement et remet ce gaz en liberté ; inversement, quand la proportion d'acide augmente, une partie de ce bicarbonate se redissout dans l'eau pour redonner du bicarbonate de chaux. Les eaux de la mer recouvrent

les trois quarts du globe, cette dernière action peut avoir une grande influence sur la circulation de l'acide carbonique.

P.-J. MICHEL.

LE DESSIN.

L'observateur soigneux remarquera que dans presque toutes les écoles du pays—et dans bien des collèges—on attache très peu d'importance au dessin ; et c'est pour cette raison sans doute qu'un si petit nombre comparativement de personnes se livrent à cette étude très utile et très agréable. Il serait beaucoup à désirer que tous les cœurs subissent son influence civilisatrice, et que toutes nos demeures fussent embellies de ses productions fidèles et charmantes.

L'œil contribuant plus constamment à la jouissance de l'âme que l'oreille, il s'ensuit nécessairement que le dessin est plus précieux que la musique. Par son aide, l'étudiant prend constamment des connaissances que ne pourront jamais lui communiquer les paroles. Prenez, par exemple, le dessin des cartes géographiques, les illustrations de la physique et de toutes les sciences naturelles—pour ne tenir aucun compte de son indispensable utilité dans les arts mécaniques et dans la peinture, qui est si souvent défectueuse, faute de connaissance suffisante du dessin. Si le dessin était généralement et parfaitement enseigné et pratiqué dans nos collèges et nos écoles—dont plusieurs en sont complètement privés—il ferait concevoir des idées utiles et des découvertes précieuses dans chaque catégorie des connaissances humaines, parce que le dessinateur habile voit et observe bien des choses inaperçues des autres ; il s'ensuit que chaque maison d'éducation devrait posséder un maître compétent en cette science. C'est un devoir pour les parents d'offrir à leurs enfants l'occasion d'apprendre le dessin.

La nature est le meilleur modèle à suivre dans le dessin, parce qu'elle enseigne le sens du beau, et ouvre l'œil et l'âme aux gloires de la création. Quand le dessin sera compris et apprécié suivant ses mérites intrinsèques, il prendra rang au nombre des sujets d'étude les plus nobles et les plus utiles.

La première inclination de l'enfant est de dessiner quelque chose. Cette étincelle de ce qui pourrait bien être "un feu sacré" ne doit pas être étouffée, mais il faut la raviver en une flamme. Le dessin est l'alphabet, ou plutôt le langage de l'art, et l'enfant dessinateur est le futur sculpteur, peintre ou architecte.

La connaissance des arts corrige le goût et rend les mains habiles ; elle forme l'œil exercé, artistique qui découvre l'incongruité, le désagréable et la difformité ; enfin, elle inspire à tous un goût pour l'art dans ses formes les plus nobles comme dans les plus simples. Nous ne devrions pas perdre de vue la valeur utilitaire comme la valeur esthétique du dessin. Pourquoi trouvons-nous tant de mécaniciens étrangers employés comme contre-maitres dans nos fonderies et nos usines ? Parce que à l'étranger ils ont été exercés à leur métier, dont le dessin forme une partie importante. L'ouvrier habile dans le dessin ne court point le risque de perdre du temps et de l'argent dans de perpétuelles méprises et erreurs où est sujet à tomber son camarade moins favorisé, bien que d'égale force sous les autres rapports. Le premier peut en deux ou trois minutes tirer avec son crayon quelques lignes rapides qui représenteront si distinctement l'objet désiré que tout le monde pourra le reconnaître d'un coup d'œil. On peut s'assurer sur le champ si l'intention du patron a été exactement interprétée et si elle est praticable.

A propos de ce sujet la *Catholic Review* remarque avec justesse :

"Le monde de l'industrie mécanique

s'étend sans cesse. La science ouvre continuellement ses avenues, et introduit de nouvelles idées, de nouvelles constructions, de nouvelles applications d'idées anciennes, et partout offre ses avantages à la jeunesse, pourvu qu'elle ait reçu l'instruction nécessaire. Tout jeune homme ou jeune fille sachant dessiner peut gagner facilement sa vie dans le monde industriel. Le dessin entre dans presque tout aujourd'hui. Depuis la gravure des livres, des revues et des journaux, l'esquisse des patrons de tapisserie, jusqu'au tracé des plans pour le navire, partout le dessin est en grande demande. Le garçon qui sait les mathématiques et peut dessiner facilement est l'homme d'avenir."

De ce qui précède, nous voyons que le dessin ne devrait plus être considéré simplement comme un agrément convenable aux riches seulement, mais une matière très utile, obligatoire dans l'éducation de tout le monde ; et les écoles qui prendront l'initiative dans cette noble tâche ne gagneront pas seulement un profit pécuniaire, mais, ce qui est infiniment mieux—l'approbation sincère et chaleureuse de tous ceux qui apprécient le travail accompli pour les meilleurs intérêts de l'humanité.—B. A., *Notre Dame Scholastic*.

(Traduction empruntée au *Moniteur Acadien*.)

LA PROVINCE DE QUÉBEC.

(Voir page 167, livraison précédente.)

X

TERRES ARABLES ET FORÊTS.

Nous avons vu plus haut que l'étendue des terres comprises dans les limites actuelles de la province de Québec est de 120,764,651 acres carrés. En retranchant de ce chiffre les 10,678,931 acres compris dans les seigneuries et les 11,744,599 acres concédés en tenure libre,

on trouve que les terrains disponibles formant le domaine public ont une aire de 98,341,121 acres. On estime que ce domaine renferme au moins 20,000,000 d'acres de bonnes terres arables. En supposant une étendue de cent acres par chaque famille de cultivateurs, ces bonnes terres représentent une aire suffisante pour faire vivre une population agricole d'un million d'âmes, en calculant cinq personnes par famille.

Le domaine forestier actuellement sous licence pour la coupe du bois comprend une aire de 47,037 milles carrés et il reste une étendue disponible de 68,136 milles en superficie. Les principales essences ligneuses de la région sous licence varient un peu, pour la quantité, dans les différentes parties du territoire.

Dans la région de l'Outaouais, comprenant 25,616 milles carrés, les bois les plus répandus sont le pin blanc et le pin rouge. Viennent ensuite l'épinette grise et noire, l'épinette rouge ou tamarac, le cèdre, le sapin, le frêne, le merisier rouge, le bouleau, l'érable, l'orme et le tilleul ou bois blanc. Il y a aussi un peu de pruche dans quelques parties du territoire du bas Outaouais.

Dans la région du Saint-Maurice, comprenant 8,699 milles en superficie, le pin et l'épinette se trouvent à peu près en égale quantité. Il y a aussi de la pruche.

Dans les autres régions, formant une étendue de 12,722 milles carrés, le pin ne se trouve plus en abondance ; les essences dominantes sont l'épinette, le cèdre, le cyprès, la pruche, le merisier rouge, le bouleau et l'érable.

Quant au domaine forestier, actuellement disponible, il est assez difficile de préciser l'abondance relative des essences ligneuses composant ces forêts. Cependant les explorations, isolées et incomplètes, qui ont été faites dans ces régions établissent qu'il reste encore quelques milliers de milles, aux sources de l'Outaouais, où se trouvent le pin rouge et le

pin blanc. Partout ailleurs, le pin ne se rencontre que rarement; les forêts se composent d'épinette grise, d'épinette noire, d'épinette rouge, de sapin, de cyprès et de cèdre.

Ces chiffres s'appliquent aux forêts comprises dans les limites actuelles de la province. Le territoire additionnel que nous réclamons forme une étendue de 116,531 milles, dont les trois-quarts sont en forêts. Les explorations de la commission géologique, dans la région du lac et de la rivière Abbitibi, constatent qu'il y a là du pin et beaucoup d'épinette susceptible d'exploitation. Comme cette région de l'Abbitibi est passablement étendue, elle offrira probablement à l'industrie forestière un vaste champ d'exploitation.

Du 1er juillet 1867 au 1er juillet 1888, le revenu des forêts s'est élevé à \$10,602,201.48. Il a été de \$786,771.64 pour l'exercice finissant le 30 juin dernier (1889) et les officiers du département des terres sont d'opinion qu'il se maintiendra probablement à ce chiffre durant encore une douzaine d'années. (*Esquisse générale de la province de Québec*, par l'honorable HONORÉ MERCIER.)

L'EXPANSION DE NOTRE RACE.

Un sincère ami du Canada, M. Rameau de Saint-Père, a entrepris de démontrer comment se sont opérés le développement et la répartition des Franco-Canadiens, dans l'Amérique Anglaise, de 1851 à 1881.

Ce travail exceptionnellement instructif figure dans la *Revue Française*.

M. Rameau établit d'abord que dans les trente années qui se sont écoulées de 1851 à 1881 la population de quatre provinces, celles d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, est montée de 2,312,919 qu'elle était à 4,044,060 âmes.

C'est une progression de soixante-quinze pour cent.

Si on décompose maintenant cette population pour savoir sur laquelle des deux nationalités du pays a porté la progression, l'on trouve que les Anglais se sont accrus de 75 pour 100 et les Français de 72 pour 100.

Cette infériorité dans l'accroissement de la race française est plutôt fictive que réelle. Que l'on tienne compte seulement du fait que les Anglais sont les seuls à bénéficier de l'immigration européenne, alors que les Canadiens-français fournissent un contingent énorme à l'émigration aux Etats-Unis, et tout s'explique.

Au reste, la statistique— abstraction faite des recrues que nous fournit l'immigration étrangère—prouve surabondamment que l'expansion de notre race dépasse considérablement celle de la race anglaise. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à consulter les tableaux spéciaux préparés par M. Rameau. Ils parlent d'eux-mêmes.

Tableaux spéciaux pour chacune des provinces orientales de la Confédération Canadienne.—Progression comparée de leur développement ethnographique et religieux.

PROVINCE D'ONTARIO.

	Population totale	Anglais protestants	Anglo-irlandais catholiques.	Français catholiques.
1851	952 004	784 339	141 278	26 417
1861	1 306 091	1 137 910	224 864	38 287
1871	1 620 851	1 346 689	196 779	75 383
1881	1 932 228	1 602 389	218 096	102 743

On voit par ce tableau que la population totale de l'Ontario s'est accrue de 102 p. c.—Les Anglais protestants se sont accrus de 104 p. c.; les Anglais catholiques de 54 p. c.; les Canadiens-français de 288 p. c.

PROVINCE DE QUÉBEC.

1851	890 261	149 395	77 338	669 528
1861	1 110 661	167 910	95 109	847 615
1871	1 191 516	172 166	89 553	929 817
1881	1 359 027	188 309	96 898	1 073 820

On voit par ce tableau que la population totale s'est accrue de 93 p. c.—Les Anglais protestants de 31 p. c. ; les Anglais catholiques de 24 p. c. ; les Français de 60 p. c.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

1851	193 860	123 800	47 500	22 506
1861	252 047	169 109	49 388	33 600
1871	235 594	189 578	51 109	44 907
1881	321 233	212 142	52 456	56 635

On voit par ce tableau que la population totale s'est accrue de 66 p. c.—Les Anglais protestants de 71 p. c. ; les Anglais catholiques de 10 p. c. ; les Français de 156 p. c.

NOUVELLE-ÉCOSSE.

1851	276 854	207 723	46 131	23 070
1861	330 854	244 576	61 281	25 000
1871	387 800	285 799	69 168	32 898
1881	440 572	323 085	77 268	40 219

On voit par ce tableau que la population totale s'est accrue de 50 p. c.— que les protestants anglais se sont accrus de 56 p. c. :—que les catholiques anglais se sont accrus de 70 p. c. et les catholiques français de 73 p. c.

Ce travail de comparaison fait, M. Rameau conclut que c'est le catholique français, le Canadien, qui paraît être l'homme le plus solide, l'homme d'avenir du pays.

Dans une province, c'est sur lui que repose principalement le progrès naturel de la population ; c'est lui dont le progrès spécifique fournit partout la cote la plus élevée, soit dans son centre primitif, la province de Québec, soit encore dans les provinces anglaises, où pénètrent des excédants de population.—*L'Évènement.*

VARIÉTÉS.

La population de New-York, d'après le dernier recensement, est de 1,513,501, ce qui est une augmentation de 24,47 p. c., sur 1880.

Progrès de la race noire.—Un ancien conférencier anglais disait qu'avant peu de siècles, la race nègre aurait complètement dominé et supplanté la race blanche dans les Indes Occidentales ou Antilles anglaises. Cette prédiction s'est réalisée presque en entier. En 1658, ces îles renfermaient 4,500 Européens et 1,500 Africains. En 1800, on y trouvait 30,000 blancs et 300,000 noirs ; et le dernier recensement a donné : blancs, 14,433 ; mulâtres ou sang mélangé de blanc et de noir à divers degrés, 109,946, et noirs purs, 444,186. On y trouve aussi, d'après ce recensement, 12,240 Chinois.

—Des statistiques de Londres, Ang., donnent comme suit la production de la laine dans le monde pendant les 30 dernières années.

Années.	Livres.
1860	955,000,000
1870	1,295,000,000
1880	1,626,000,000
1889	1,940,000,000

Total 5,826,000,000

Par pays pendant la même période :

	Années.
Amérique du Nord	886,000,000
Grande-Bretagne	573,000,000
Europe	1,885,000,000
Australie	993,000,000
Afrique du Sud	199,000,000
Rivière Plate	856,000,000
Autres contrées	434,000,000

Total 5,826,000,000

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de **UN DOLLAR** par année, payable d'avance, pour le Canada et les États-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, **six francs cinquante centimes.**

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII et VIII.

Prix de chaque volume broché : **Un Dollar.**

Chaque numéro se vend séparément **10 cents.**

C. O. BEACHEMIN & FILS, Éditeurs,

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.